

Le 13 mars s'est tenue la première réunion du GT TDS 2026, ayant pour objectif initial de mettre le TDS CDS en conformité avec l'arrêté 2024, tout en tenant compte des demandes de la salle sur les TDS (densifié et non densifié).

En prévision d'un effectif à 9 PC par équipe lié à la réforme des S-ATFCM (ACDS), l'administration a l'indécence de vouloir partir d'une feuille blanche pour offrir des objectifs d'ouvertures secteurs non atteignables et totalement irréalistes.

Si le service souhaite voir aboutir le GT TDS, le SNCTA enjoint l'administration à revoir totalement sa copie lors de la prochaine réunion prévue le 8 avril :

- **Propositions d'ajustements à la marge des vacations élémentaires actuelles (notamment la diminution de leur nombre...)**, pour répondre aux souhaits de la salle et pour combler d'éventuelles faiblesses des TDS actuels.
- **Octroi de garanties sur la possibilité de pouvoir garder le TDS 2025** si le GT ne dégage pas d'alternative jugée satisfaisante.
- **Proposition d'un TDS CDS conforme à l'arrêté 2024** tout en essayant de minimiser l'impact sur le TDS de la salle.
- **Le SNCTA s'opposera à tout bricolage pour compenser le sous-effectif.** Le SNCTA s'engage par contre à participer à une **négociation sociale au second semestre 2025** afin de gérer du mieux possible ce sous-effectif en actionnant les leviers existants dans l'arrêté 2024 jusqu'à la remontée pérenne du nombre de PC.

Le sous-effectif chronique, amplifié par un contexte pourtant prévisible de mise en conformité avec les nouveaux textes réglementaires, ne doit en aucun cas servir de prétexte à l'administration pour demander une offre d'ouvertures secteurs démesurément ambitieuse par rapport aux moyens à disposition. Les conditions de travail des contrôleurs ne doivent pas être une variable d'ajustement.